



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 11 septembre 2020 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, adjoints.
- L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN, O. WIART; conseillers municipaux.

Excusés : G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Date de la convocation : 4 septembre 2020

Le conseil municipal désigne JC. PONSIN comme secrétaire de séance.

Le Maire demande l'accord du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention. Le conseil accepte à l'unanimité.

1) Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 juin 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Attribution d'une subvention

Les subventions aux associations ont été décidées le 12 juin dernier. L'association d'aïkido n'a formulé sa demande que le 17 juin.

Leur budget est toujours grevé par les déplacements de leur enseignant. Les activités ont repris le 9 septembre. Comme chaque année, le montant demandé est de 1 000€. Après débat, le conseil décide d'accéder à cette demande : 12 voix pour ce montant, 3 voix pour une somme inférieure.

3) Modification des représentants communaux au SIROM

Le 12 juin dernier, Kévin NEFFE et Pierre NOVELLE ont été désignés pour représenter la commune au sein du SIROM.

La nomination de Monsieur le Maire en tant que Conseiller délégué à la stratégie du traitement des déchets au sein de la CCFI lui impose d'être présent au sein du conseil syndical dudit SIROM et donc d'y représenter la commune en tant que titulaire. Le conseil décide donc à l'unanimité de nommer Luc EVERAERE à la place de Kévin NEFFE.

4) Travaux d'isolation acoustique à la salle des fêtes

La salle des fêtes a un problème de réverbération sonore trop important. Alors, même si elle est moins utilisée ces temps-ci, une étude acoustique a été menée et un chiffrage est proposé. Il s'agit de mettre en place des panneaux acoustiques en tissus, 30cm au-dessous du plafond. La société Décibel Aménagement a déposé son offre : 9 000€.

Mais si la commune achète les panneaux acoustiques en tissu et les fait poser par son personnel, le coût peut être divisé par 2. Le conseil décide à l'unanimité de réaliser ces travaux en régie directe.

5) Travaux de rétention de la boue Fichaux straete

Le 16 juin dernier, une partie de la commune a subi de très fortes précipitations. Sur la fichaux straete et au clos tisje tasje, 7 maisons ont recueilli de la boue dans leur domicile. Elle a dévalé le champ situé en face malgré une implantation des rangs de pommes de terre parallèle à la route sur les derniers mètres. Afin d'éviter que cela ne se produise une 3^{ème} fois en 10 ans, une réunion a eu lieu le 3 juillet avec l'agriculteur et une représentante de la Chambre d'Agriculture. Un accord a été trouvé pour retenir la boue sur le champ :

- création d'une fascine morte sur les 55 premiers mètres sur le champ de l'agriculteur
- implantation d'une haie basse sur les 80 mètres suivants.

Une convention, rédigée par la chambre d'agriculture, doit en premier lieu être signée entre le propriétaire du terrain, l'exploitant et la commune. La commune supportera la charge de l'implantation et de l'entretien des ouvrages. Accessoirement, si un dépôt de terre venait à se former en amont, la commune, sur demande de l'agriculteur, fera intervenir une entreprise pour son enlèvement.

Pour que les travaux puissent avoir lieu rapidement, il est proposé de passer outre la procédure la Déclaration d'Intérêt Général et donc des éventuelles aides financières mais de réaliser les travaux en régie directe pour en réduire le coût au maximum (environ 4 000€).

Les travaux doivent avoir lieu entre l'arrachage des pommes de terre et le semis de blé d'automne.

Le conseil décide à l'unanimité de procéder aux travaux.

6) Point sur les travaux estivaux et à venir

Une salle pour la psychomotricité et le périscolaire a été aménagée dans l'ancienne classe de Madame Butaye et dans l'ancien espace périscolaire : isolation du mur pignon est, mise en place de sanitaires, chape liquide après isolation du sol, nouveau revêtement de sol souple, mise en peinture, création d'une sortie de secours supplémentaire en remplacement d'une fenêtre.

Mme Butaye profite donc de l'ancienne salle de psychomotricité avec une remise en peinture, un nouveau sol, des nouveaux WC et un nouveau tableau.

Mme Vanhoutte a bénéficié de nouvelles tables et chaises.

Dans la pâture, Noréade a mis en place une poche d'eau pour renforcer la défense incendie au centre du village.

Dans les jours qui viennent, des travaux seront entrepris à l'aire de loisirs : un enrobé près des vestiaires et un gravillonnage sur le parking et son accès. La benne à végétaux va disparaître au profit d'un stockage sur dalle béton entourée de légos fournis par le SIROM. Une haie viendra dissimuler au maximum cet équipement.

Noréade va équiper la mare de la mairie pour qu'elle puisse servir pour la défense incendie.

7) Décision modificative

Les travaux de l'école ont été faits par le personnel communal. Tous les matériaux et les heures passées sont imputés comptablement en fonctionnement, alors qu'il s'agit, dans les faits, d'investissement. Afin de remédier à cela, il existe la notion comptable de travaux en régie qui a pour but d'alléger la section de fonctionnement et surtout de récupérer de la TVA sur les matériaux.

Les calculs doivent encore être affinés avec le trésorier de Cassel et les travaux ne sont pas encore totalement finis, mais on pourrait s'approcher des 1 500€ de récupération de TVA pour 2020.

Le conseil accepte à l'unanimité.

8) Remboursement de frais engagés par un élu

En préparant le séjour des enfants du centre aéré au CENH de Wormhout, le 14 juillet, Kévin Neffe, l'adjoint à la jeunesse, s'est rendu compte qu'il était plus que temps de changer les tentes pour des plus fonctionnelles et surtout qui permettent de respecter la distanciation physique. Mais la direction de Décathlon où la commune a un compte ouvert, lui apprend qu'il n'est plus possible d'acheter en magasin pour la Commune : il faut dorénavant passer par le site internet spécial collectivités. Bien trop tard pour pouvoir être livré à temps. Il a donc procédé à l'achat de ces tentes sur ses deniers personnels. Il convient à présent de le rembourser.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au remboursement de la somme de 500€ à Monsieur Kévin NEFFE.

La facture à son nom, qui est en possession de la commune, sera envoyée au trésorier de Cassel qui le remboursera par virement bancaire.

9) Conventonnement LEA avec la CAF

La convention Loisirs Equitables Accessibles permet aux familles avec un quotient familial inférieur à 700€ de bénéficier d'un tarif plus bas pour faciliter l'accès aux accueils de loisirs (grandes et petites vacances et périscolaire). En contrepartie, la CAF abonde le tarif minoré jusqu'à 0.75€ par heure.

Le conseil accepte à l'unanimité.

10) Recensement de la population 2021

La commune, comme tous les 5 ans, va devoir procéder au recensement de sa population. L'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Le coordonateur communal a déjà été désigné par arrêté : il s'agit du secrétaire de mairie.

Il faudra recruter deux agents recenseurs qui assureront la collecte auprès des habitants.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur les modalités de rémunération de ces derniers.

Le fort taux de réponse par internet allège le travail de l'agent recenseur et a des incidences sur la dotation de l'INSEE. Il faut donc attendre de la connaître avant de se décider.

Mais un appel à candidature sera lancé.

Questions et Informations Diverses.

Un document de valorisation financière et fiscale de l'année 2019 a été produit par la trésorerie de Cassel. Il est conforme à ce qui a été présenté en juin.

L'année dernière, le conseil municipal avait donné son accord pour un aménagement de zone de départ (totem, banc, station de gonflage et arceau / près de la médiathèque) du réseau cycliste de 800km dans la région. Rubrouck a été retenue par la CCFI avec 14 autres villes pour bénéficier d'une aire de détente (table de pique-nique, corbeille, arceau, chaise longue, ...) le long du tracé. Reste à décider de l'endroit le plus propice.

Dans le cadre d'Octobre rose, l'association de santé au cœur des Monts de Flandre recherche des villes candidates à la tenue de café papote : atelier autour de la thématique du cancer du sein pour une sensibilisation. Rubrouck sera candidat.

Plus de 150 Rubrouckois se sont présentés spontanément aux trois permanences de tests de dépistage du Covid organisés en août.

La séance est levée à 21h05.